

Mars 2018

Vous êtes une start-up ? Votre projet peut concerner l'industrie cimentière et plus généralement le secteur de la construction ? Voici quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur le CementLAB.

Qui peut participer ?

Tout projet innovant en rapport avec le ciment ou le béton, design, mode constructif, nouvelle formulation, nous regardons tous les projets ! Nous avons une définition large de « start-up » : start-up, spin-off industriels, PME innovantes, projets académiques, projets associatifs.

Comment candidater ?

Il vous suffit de [remplir ce formulaire](#) et vous serez ensuite contacté par nos équipes afin de finaliser le processus de candidature. Nos équipes se réservent un délai de trois semaines, maximum, pour vous répondre.

Y a-t-il une sélection ? Quels sont les critères ?

Oui, sont sélectionnés les projets les plus pertinents ainsi que les industriels les plus intéressants du secteur. Les critères de sélection sont : l'aspect innovant de la technologie / du service proposé, l'intérêt d'une collaboration avec des acteurs de la filière et la qualité de la présentation.

La sélection s'effectue par un comité qui réunit des compétences en ingénierie, en recherche et en marketing communication.

Une fois le CementLAB intégré, que se passe-t-il ?

Les start-up sélectionnées bénéficieront d'un canal de communication privilégié auprès des industriels, prescripteurs, investisseurs, académiques, etc. du réseau CementLAB, ou liés au ciment, à la Filière béton et à la construction béton.

De plus, les start-up pourront être amenées à rencontrer les industriels individuellement.

Vous serez invité à venir pitcher votre projet devant ce panel lors des workshops du CementLAB.

Comment participer aux workshops ?

Les workshops ont lieu plusieurs fois par an.

Combien cela coûte ?

Pour les start-up, intégrer le CementLAB est entièrement gratuit !



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
[infociments.fr](#)

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 16/02/2026 © infociments.fr